

**TRANSACTION LOCATION**

TYPE DE BAIL	Bailleur	Locataire
	TTC	TTC
<b>1) LOCATION RÉSIDENCE PRINCIPALE ET À USAGE MIXTE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE :</b>		
Honoraires d'entremise et de négociation	1,2%	
Honoraires pour la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction du bail	5,4%	5,4%*
*Dans la limite de : Zones très tendues : 12€/m <sup>2</sup> ; Zones tendues : 10€/m <sup>2</sup> ; Autres zones : 8€/m <sup>2</sup>		
Honoraires d'établissement de l'état des lieux	1,8%	1,8%*
*Dans la limite d'un plafond de :		3€/m <sup>2</sup>
<b>2) LOCATION RÉSIDENCE SECONDAIRE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE :</b> Avec un minimum de 300€ par partie		
	7,2%	7,2%
<b>3) LOCAUX PROFESSIONNELS</b>		
	7,2%	7,2%
<b>4) LOCATION DE GARAGE : Forfait</b>		
	75€	75€
<b>5) FRAIS DE VACATION : Consultation à la charge du demandeur</b>		
	48€/heure	48€/heure
<b>6) AVENANT OU RÉDACTION NOUVEAU BAIL :</b> Avec un minimum de 300€ à la charge du demandeur		
	4,8%	4,8%
<b>7) LOCAUX COMMERCIAUX / IMMOBILIER D'ENTREPRISE</b>		
	18%	18%
<b>8) RENOUVELLEMENT BAUX COMMERCIAUX / IMMOBILIER D'ENTREPRISE</b>		
	6%	6%
<b>9) AVIS DE VALEUR : Appartements : 180€ maximum ; Maisons : 300€ maximum ; Entrepôts, domaines : sur devis</b>		

Le pourcentage est à appliquer sur la base du loyer annuel net de charge. TVA en vigueur au 01/01/2016.

Le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 prévoit que le montant TTC facturé au locataire doit être inférieur ou égal aux plafonds fixés par mètre carré de surface habitable.

**GÉRANCE**

	TTC
<b>1) GESTION COURANTE : Réédition des comptes trimestriels avec acompte mensuel</b> -0,25 si Option Garantie de paiement des loyers impayés & -0,25 si Option Document d'aide à la déclaration (soit 8,25% TTC si une Option & 8% TTC si deux Options)	8,5%*
<b>Biens côtés A, B / Biens Bâtiment Basse Consommation RT 2012</b> -0,25 si Option Garantie de paiement des loyers impayés & -0,25 si Option Document d'aide à la déclaration (soit 6,05% TTC si une Option & 5,8% TTC si deux Options)	6,3%*
<b>2) DÉPÔT DE GARANTIE :</b> En cas de maintien du dépôt de garantie par le propriétaire, les honoraires ci-dessus seront majorés de 1,20 points sur le taux TTC	
<b>3) OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS LOCAUX À USAGE D'HABITATION</b> <b>OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS LOCAUX À USAGE COMMERCIAUX</b> Contrats d'assurance individuel à souscrire séparément	2,99%* 3,90%*
<b>4) Constitution du dossier ANAH</b>	150€
<b>5) GESTION D'IMMEUBLE</b>	96€/lot/an
<b>6) GESTION TECHNIQUE DES TRAVAUX : Ces honoraires sont payables sur factures TTC</b>	4,80%
<b>7) FRAIS DE VACATION à la charge du demandeur : Gestion des sinistres / présence aux assemblées syndic</b>	48€/heure
<b>8) Document d'aide à la déclaration des REVENUS FONCIERS :</b> Révision au 01/01 de chaque année sur la base de l'IRL du 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente	52,47€
<b>9) CLÔTURE de compte de gestion</b>	Lot vide : 48€ Lot loué : 96€

\* Ces honoraires sont calculés sur la base des sommes encaissées, sauf GLI sommes quittancées. Il faut entendre par sommes encaissées : les loyers, charges, taxes, etc., à l'exclusion toutefois du dépôt de garantie.

Catherine Chanthaboun  
Présidente SQUARE HABITAT - Sud Rhône Alpes